

Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT)

Intitulé du GT : « Emergence »

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire.

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses. Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants ou une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

■ Contexte de l'expertise :

Le Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (RNV3P) est un réseau de professionnels de praticiens de santé au travail fondé sur les 29 centres de consultation de pathologies professionnelles (CCPP). Dans sa base de données nationale est réalisé un recueil systématique d'informations sur les pathologies en lien avec le travail, collectées pendant les consultations.

Le RNV3P développe une expertise sur l'étiologie professionnelle des pathologies et notamment une démarche de détection et de prise en compte des risques émergents, à des fins d'alerte et de prévention. Il permet ainsi de recenser des pathologies potentiellement reliées au travail indépendamment des problématiques d'assurance et de réparation.

Animé par l'Anses, le RNV3P rassemble, en 2021, cinq autres partenaires nationaux (la Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM), la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA), l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), la Société Française de Médecine du Travail (SFMT), Santé publique France et 29 CCPP répartis sur le territoire français.

■ Rôle et missions :

Le groupe de travail (GT) Emergence aura pour mission de détecter de nouvelles situations professionnelles à risque, ou pathologies émergentes. Le GT s'appuiera principalement sur les données du RNV3P.

Il aura pour mission de :

- identifier ou signaler des risques émergents, identifiés par trois approches complémentaires :
 - discussion de cas cliniques inhabituels,
 - détection statistique automatisée,
 - veille bibliographique
- proposer des actions de prévention le cas échéant ;
- identifier les cas cliniques français méritant d'être portés à la connaissance des membres de la plateforme européenne OccWatch (<https://occwatch.anses.fr/>) coordonnée par l'Anses, pour discussion ; celle-ci a pour objectif les échanges entre praticiens européens de la santé au travail sur des risques et/ou pathologies potentiellement émergents ;
- analyser des signaux provenant d'autres réseaux de vigilance ou de surveillance notamment les Groupes d'alerte en santé au travail (GAST) ou le réseau des Centres Antipoison (CAP) et présentés au GT pour avis.

Le GT pourra proposer des sujets de travaux en fonction de leur adéquation avec les missions de l'agence ou qui pourront faire l'objet d'une saisine adressée par l'Anses (autosaisine) ou par ses ministères de tutelle. Certaines études pourront revêtir un caractère d'urgence nécessitant une plus grande réactivité du GT. Enfin, selon les sujets d'étude, des auditions d'experts extérieurs pourront être mises en place.

■ **Composition et fonctionnement :**

Le GT sera composé d'une quinzaine d'experts ayant des compétences en médecine du travail, hygiène au travail, toxicologie professionnelle (voir fiche « Compétences recherchées pour la constitution du GT Emergence »).

Les membres du GT sont nommés *intuitu personae* pour un mandat de trois ans.

Le GT se réunira en séances plénières avec une fréquence moyenne d'une réunion tous les deux à trois mois. En fonction des ordres du jour, les réunions pourront alterner réunion présentielle et visio-conférence. En cas d'étude en urgence, des visioconférences de travail supplémentaires seront organisées.

La participation aux réunions est obligatoire afin de suivre les travaux du GT.

Les experts seront amenés à relire et valider les travaux du groupe, et dans certains cas à les produire, en veillant à équilibrer la charge de travail entre les experts.